

DEL2026-098

N° 26 06A 31

VIE ASSOCIATIVE

Exercice 2026

Attribution de subventions n° 3

. Attribution - Adoption

Rapporteur : Stéphane LEBESNE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre soutien au tissu associatif, je vous propose d'adopter les subventions de fonctionnement présentées ci-dessous.

Après étude des dossiers de demandes de subventions adressés par les associations et afin de leur assurer leur fonctionnement général, il vous est proposé de leur voter la subvention de fonctionnement indiquée dans le tableau ci-dessous.

L'aide de 1 562 € pour la Roue Libre correspond à l'aide au fonctionnement pour le 1^{er} semestre 2026 telle que prévue dans la convention de partenariat signée en 2025 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

L'aide au transport qu'il vous est proposé d'attribuer au Secours Populaire d'Harfleur résulte d'un accord spécifique de prise en charge par la Ville des frais de fonctionnement du véhicule utilitaire leur permettant le transport des objets collectés par l'association.

Il est aussi proposé une aide exceptionnelle de 250 € pour l'association Les Voitures Rétro d'Harfleur Beaulieu en raison de leur participation à la manifestation "Harfleur dans le Rétro" du dimanche 14 juin 2026.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- décide de voter les attributions de subventions aux associations suivantes :**

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant annuel	Versement
<u>Associations Harfleuraïses ou œuvrant sur Harfleur</u>					
65748	76	A.A.P.P.M.A.	Aide au fonctionnement	170,00 €	Unique
65748	212	Association des Caraques	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	11	Association régionale des Conciliateurs de justice près de la Cour d'Appel de Rouen	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
65748	424	Femmes Solidaires - Comité d'Harfleur	Aide au fonctionnement	353,00 €	Unique
65748	3273	La Roue Libre	Aide au fonctionnement 1 ^{er} semestre 2026	1 562,00 €	Unique
65748	311	Les Compagnons pour Hastings	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	311	Ombres et Lumières	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	424	Secours Populaire d'Harfleur	Aide aux transports	320,00 €	Unique
65748	312	Les Voitures Rétro d'Harfleur Beaulieu	Aide exceptionnelle	250,00 €	Unique
<u>Associations de l'agglomération</u>					
65748	348	Accueil des familles de détenus du Havre	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
65748	4228	Association Clown'Hop	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant annuel	Versement
65748	424	Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie (Jalmav)	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
Total				3 305,00 €	

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

- autorise le cas échéant, la signature d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de ces subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

